

Vaud: le Conseil d'État doit veiller à l'accès aux prestations

Parmi ses dix observations concernant la santé et le social, la Commission de gestion émet un avis critique sur le rattachement de la politique de prévention et promotion de la santé en milieu scolaire à trois départements différents.



© CHUV

La Commission de gestion du Grand Conseil vaudois vient de publier son rapport pour l'année 2022, adressé au Conseil d'État. Ce document énonce vingt-cinq observations destinées à améliorer l'action de l'administration et des prestations à la population.

Parmi ces constats, huit abordent des thématiques en lien avec la santé publique. Deux d'entre elles concernent la collaboration et la coordination autour de la politique de prévention et de promotion de la santé en milieu scolaire, désormais sous l'égide de trois départements. Dans ce contexte, le rôle de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile devra être (re)défini dans son intervention auprès des enfants et adolescent·e·s, notamment en clarifiant le rattachement administratif des infirmières et infirmiers scolaires.

Deux observations portent sur l'accessibilité aux prestations. L'une part du constat que les temps d'attente pour accéder aux suivis psychologiques et à la logopédie sont très, voire trop longs, pouvant entraîner des retards dans les apprentissages. L'autre relève que des enfants ayant des besoins particuliers n'ont pas accès aux prestations d'un centre à dispositif éducatif, pédagogique et thérapeutique en raison de l'éloignement de leur domicile. L'enjeu porte sur le fait qu'une détection et une prise en charge précoces permettent à certain·e·s enfants de réintégrer l'école ordinaire ou de réaliser des progrès non négligeables pour accéder à une meilleure autonomie.

Deux constats concernent la maternité du CHUV. L'un interpelle sur les mesures prévues pour pallier le manque de salles d'accouchement, tandis que l'autre questionne la dotation des équipes d'anesthésistes, en particulier pour les urgences obstétricales, de nuit ou de fin de semaine.

Enfin, une remarque porte sur la stratégie de lutte contre la surprescription médicamenteuse, notamment dans les EMS, alors qu'une autre questionne la collaboration entre équipes soignantes des CMS et médecins.

Soutien aux étudiant·e·s et aux travailleur·se·s du sexe

Deux observations abordent des thématiques liées au travail social. La première concerne le projet pilote de déploiement de travailleurs et travailleuses sociales au sein de trois gymnases ; sa pertinence semblant démontrée, l'interpellation porte sur l'opportunité de déployer ce projet à tous les établissements du canton. La seconde interroge les mesures permettant à l'ensemble des travailleuses et travailleurs du sexe — y compris celles et ceux travaillant hors salons de massage — d'être en contact avec les associations dont le but consiste à leur venir en aide.

Le Conseil d'État a jusqu'à la fin du mois de mai pour répondre aux observations. Les réponses seront ensuite discutées et votées par le Parlement avant fin juin 2023.

(NIB, sur la base du rapport)

[Voir le rapport](#) de la commission chargée de contrôler la gestion du Conseil d'État du Canton de Vaud, année 2022